



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2025 à 19h30,  
à la Maison de la Culture Roland-Jomphe  
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de André Thériault, maire,

### SONT PRÉSENTS :

André Thériault maire  
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2  
Yanick Thériault conseiller siège n° 3  
Tressy St-Pierre Scherrer conseillère siège n° 4  
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5  
Rock Boudreau conseiller siège n° 6

### ABSENCE(S) :

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

### INSCRIPTION DES PRÉSENCES

---

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

### RÉSOLUTION N° 2026-0054 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Yanick Thériault  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.



Séance ordinaire du 7 avril 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0055  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2026**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 16 mars 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault  
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 16 mars 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2026-0056  
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 1 AVRIL 2026 : APPROBATION**

---

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par le conseiller Rock Boudreau  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 509 958,12 \$ en date du 1 avril 2026.

**RÉSOLUTION N° 2026-0057  
CONTRAT 2026-100 « RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA STATION DE POMPAGE  
DES EAUX USÉES ( ÉMISSAIRE K ) » : RAPPORT ET OCTROI**

---

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 25 mars 2026 concernant le contrat n° 2026-100 «Réfection de la toiture de la station de pompage des eaux usées ( émissaire K ) »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que le contrat n° 2026-100 «Réfection de la toiture de la station de pompage des eaux usées ( émissaire K ) » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions Ricor Inc. et ce, pour la somme de 56 000 \$, taxes applicables en sus.



Séance ordinaire du 7 avril 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0058  
CONTRAT 2026-200 « DÉMOLITION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE » : RAPPORT  
ET OCTROI**

---

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 25 mars 2026 concernant le contrat n° 2026-200 «Démolition de la salle communautaire »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau  
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
et unanimement résolu

Que le contrat n° 2026-200 «Démolition de la salle communautaire » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Geniam. et ce, pour la somme de 898 600 \$, taxes applicables en sus.

QUE le conseil municipal octroie ce contrat à les entreprises Geniam conditionnel à l'approbation de son règlement d'emprunt par le ministères des Affaires municipales et de l'Habitation.

**RÉSOLUTION N° 2026-0059  
CONTRAT 2026-400 « BOUCLAGE DE LA RUE COMÉTIQUE ET RUE DES GROSEILLES  
» : RAPPORT ET OCTROI**

---

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 25 mars 2026 concernant le contrat n° 2026-400 «Bouclage de la rue Cométique et rue des Groseilles »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que le contrat n° 2026-400 «Bouclage de la rue Cométique et rue des Groseilles » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Action progex Inc.. et ce, pour la somme de 2 499 700 \$, taxes applicables en sus.

QUE le conseil municipal octroie ce contrat à Action Progex Inc. conditionnel à l'approbation de son règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**RÉSOLUTION N° 2026-0060  
ÉES PHASE I ET ÉTUDE ÉCOLOGIQUE : MANDAT**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la FQM pour la demande de prix n° HSP-DP-26-01 visant la réalisation d'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase 1 et d'une caractérisation des milieux naturels sur le terrain visé pour l'implantation du site de traitement des eaux usées municipales et les emprises routières où des travaux connexes seront réalisés;



Séance ordinaire du 7 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE les données récoltées seront utilisées pour le projet de mise aux normes du traitement des eaux usées et que les frais reliés au présent mandat sont admissibles à l'aide financière du MAMH, incluant la TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a montré la firme WSP Canada Inc comme étant le soumissionnaire conforme ayant soumis le prix le plus bas;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal octroi le contrat n° HSP-DP-26-01 à la firme WSP Canada Inc pour la préparation d'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase 1 et d'une caractérisation des milieux naturels, au montant de 28 686,26 \$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION N° 2026-0061**  
**DIRECTION GÉNÉRALE : EMBAUCHE**

---

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général était à combler au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un affichage interne du poste de directeur général a été effectué conformément aux politiques et aux pratiques en vigueur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a été complété, incluant l'analyse des candidatures ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que la candidature de Mme Laura Mansbridge, actuellement directrice générale adjointe, répond aux exigences du poste et aux besoins de la municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault  
appuyé par le conseiller Rock Boudreau  
et unanimement résolu

D'EMBAUCHER Laura Mansbridge à titre de directrice générale de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, et ce, à compter du 30 mars 2026 ;

QUE les conditions de travail, incluant la rémunération et les avantages, soient établies conformément au contrat de travail à intervenir entre les parties;

ET QUE le maire et/ou le maire suppléant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette embauche.

**RÉSOLUTION N° 2026-0062**  
**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : NOMINATION**

---

CONSIDÉRANT la réorganisation du service de sécurité incendie de la Municipalité ;



Séance ordinaire du 7 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil municipal d'assurer une structure organisationnelle efficace et conforme aux besoins opérationnels du service ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer par résolution le directeur adjoint du service de sécurité incendie;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault  
appuyé par le conseiller Rock Boudreau  
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal procède à la nomination de M. Jeannot Langford à titre de directeur adjoint du service de sécurité incendie.

#### **RÉSOLUTION N° 2026-0063**

#### **BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025 : DÉPÔT**

---

CONSIDÉRANT QUE dans sa stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le gouvernement du Québec demande aux municipalités de produire un rapport annuel concernant la gestion de l'eau potable;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
et unanimement résolu

Que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, soit déposé au Conseil municipal.

#### **RÉSOLUTION N° 2026-0064**

#### **ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

---

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé, en mars, à l'acquisition d'une machine à asphalte destinée à l'entretien du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que cet équipement est nécessaire au maintien adéquat des infrastructures routières et à la prestation des services publics;

CONSIDÉRANT que cette acquisition avait été préalablement discutée avec les membres du conseil lors d'une séance de travail tenue en 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation administrative en procédant à une ratification formelle par résolution;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal ratifie l'acquisition d'une machine à asphalte effectuée en mars, pour un montant total de 71 300.25 \$, taxes incluses, auprès de SNT Solutions Inc. ;

QUE cette résolution ait effet rétroactif à la date de l'acquisition.



Séance ordinaire du 7 avril 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0065**  
**RAPPORT D'AUDIT DE PERFORMANCE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC PORTANT SUR LA PRÉPARATION MUNICIPALE AUX SINISTRES : DÉPÔT**

---

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a réalisé un audit de performance portant sur la préparation municipale aux sinistres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre faisait partie des municipalités auditées dans le cadre de ce mandat;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a transmis à la municipalité la version finale du rapport d'audit, accompagnée d'une lettre signée par Madame Nancy Klein, vice-présidente à la vérification;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être déposé lors d'une séance du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau  
appuyé par le conseiller Yanick Thériault  
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre prenne acte du dépôt du rapport d'audit de performance de la Commission municipale du Québec portant sur la préparation municipale aux sinistres;

QUE copie de l'extrait du procès-verbal confirmant ce dépôt soit transmise à la Commission municipale du Québec, conformément à la demande formulée dans la correspondance accompagnant le rapport.

**RÉSOLUTION N° 2026-0066**  
**AVIS DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE Rio Tinto Fer et Titane a déposé une demande de modification auprès du Ministère des ressources naturelles et des forêts ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des ressources naturelles et des forêts exige un avis de conformité à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme ont été vérifiés ;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
et unanimement résolu

QUE le conseil municipal confirme que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

QUE Mme Florence Pomerleau, Coordonnatrice urbanisme et environnement soit autorisée à signer toute demande de certificat, d'avis de conformité ainsi que tout document nécessaire auprès du ministère des ressources naturelles et des Forêts.

**RÉSOLUTION N° 2026-0067**



Séance ordinaire du 7 avril 2026

## **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - FINANCES : DÉPÔT**

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Rock Boudreau  
et unanimement résolu

Que le rapport du directeur général concernant les finances soit déposé au conseil municipal.

### **RÉSOLUTION N° 2026-0068 MAIRE SUPPLÉANT : NOMINATION**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer parmi les membres du conseil un maire suppléant;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que Mme Tressy St-Pierre agisse à titre de mairesse suppléante pour la période allant de mai 2026 à octobre 2026 inclusivement.

Que la mairesse suppléante soit autorisée à agir à titre de représentante de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, afin de siéger sur le conseil de la MRC de Minganie pour cette même période, en l'absence du représentant de la Municipalité, en l'occurrence de monsieur André Thériault, maire.

### **RÉSOLUTION N° 2026-0069 ÉCOLE DE MUSIQUE : CONTRIBUTION**

---

CONSIDÉRANT une demande de l'École de musique de Havre-Saint-Pierre pour l'utilisation de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la réalisation pour le spectacle annuel de fin d'année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a manifesté son intérêt, afin d'apporter un soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la réalisation pour le spectacle annuel de fin d'année, le 10 mai 2026 organisés par l'École de musique de Havre-Saint-Pierre.

Que les heures de travail effectuées par les employés de la Municipalité, en dehors de l'horaire régulier, seront à la charge de l'École de musique de Havre-Saint-Pierre au tarif établi à la « Politique tarifaire » en vigueur.



Séance ordinaire du 7 avril 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0070  
CLUB OPTI-JEUNESSE DE HAVRE-SAINT-PIERRE : CONTRIBUTION**

CONSIDÉRANT une demande du Club Opti-Jeunesse pour l'utilisation de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la réalisation de la 39ème édition, de l'activité "Fier de bien s'exprimer" ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a manifesté son intérêt, afin d'apporter un soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer  
appuyé par le conseiller Rock Boudreau  
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la réalisation de la 39ème édition, de l'activité "Fier de bien s'exprimer", le 14 mai 2026 organisés par Le Club Opti-Jeunesse.

Que les heures de travail effectuées par les employés de la Municipalité, en dehors de l'horaire régulier, seront à la charge du Club Opti-Jeunesse au tarif établi à la « Politique tarifaire » en vigueur.

**RÉSOLUTION N° 2026-0071  
DÉMOLITION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE - SERVICE PROFESSIONNEL :  
MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de démolition de la salle communautaire, la Municipalité souhaite obtenir une surveillance des travaux en présence de contaminants;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçu de la firme Englobe;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau  
appuyé par le conseiller Yanick Thériault  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal octroi le mandat à la firme Englobe, selon l'offre de services datée du 6 avril 2026.

**RÉSOLUTION N° 2026-0072  
RÈGLEMENT N° 406 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
2 810 703 \$ POUR LE BOUCLAGE DE LA RUE COMÉTIQUE ET LA RUE DES GROSEILLES  
» : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

La conseillère Marie-Ève Thériault donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 406 « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 810 703 \$ pour le bouclage de la rue Cométique et la rue des Groseilles ». Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.



Séance ordinaire du 7 avril 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0073  
RÈGLEMENT N° 407 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
1 113 825 \$ POUR LA DÉMOLITION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'ARÉNA  
DENIS-PERRON » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

---

Le conseiller Yanick Thériault donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 407 « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 113 825 \$ pour la démolition de la salle communautaire de l'Aréna Denis-Perron ». Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Monsieur le maire répond aux questions du public.

**RÉSOLUTION N° 2026-0074  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h09.

Havre-Saint-Pierre, le 8 avril 2026

---

André Thériault, maire

---

Laura Mansbridge, directrice  
générale